

A propos de la détérioration du cadre de vie urbain L'habitat collectif en question

Dr Hachemi LAGHOUAG
Université de Sétif

Résumé

Cet article s'intéresse à un fait qui défraye les chroniques depuis longtemps, à savoir la dégradation du cadre de vie urbain. Si ce phénomène touche tous les espaces urbains, il est plus accentué encore dans les cités d'habitations collectives. Ciblant l'espace de l'habitat collectif, étude, au-delà de la tentative d'explication des causes de ce phénomène de dégradation ou «désappropriation spatiale», questionne plus généralement le logement collectif (conception et réalisation, gestion et usage) qui compose aujourd'hui une bonne partie de nos paysages urbains.

Mots clés : Ville-urbanisme- architecture- gestion urbaine- habitat- société

ملخص

يهم هذا المقال بظاهره تصدرت، ولازالت تتصدر، صفحات الجرائد والمتمثلة في تدهور المحيط العمران. إذا كانت هذه الظاهرة لا تستثنى أي فضاء في المدينة، فهي أكثر حدة في أحياء السكنات الجماعية. تحاول هذه الدراسة الخاصة بالمحيط المعيشي للسكن الجماعي، زيادة على فهم وتفسير هذه الظاهرة، مساعدة السكن الجماعي، بصفة عامة، من حيث تصميمه، انجازه، تسييره واستعماله.

Si, en Algérie, le cadre de vie urbain en général est aujourd’hui, dans une bonne proportion, dans un état de dégradation avancé, ce phénomène est encore plus accentué dans les cités d’habitations collectives. Dans cet article nous voudrions, au-delà de la tentative d’explication des causes de ce phénomène de dégradation ou « désappropriation spatiale», jugée plus dramatique par le conseil économique et social(CNES)dans les grands ensembles, questionner plus généralement le logement collectif(conception et réalisation, gestion et usage) qui compose aujourd’hui une bonne partie de nos paysages urbains, et cette proportion est appelée à prendre encore de l’ampleur, vu la crise du logement qui sévit et les programmes ambitieux pour y faire face.

La présence du logement collectif moderne en Algérie date des années 1950 avec les premières réalisations, très modestes, du plan de Constantine. Avec l’avènement de l’indépendance et surtout avec l’explosion urbaine des années 1970 , une politique de production de logements en masse est lancée , notamment avec les plans quadriennal 1974/1977 et quinquennal 1979/1984 .En termes statistiques, le logement collectif est passé de 160.000 unités, en 1966, soit 8% environ du parc logement, à 800.000 unités en 1998, soit 17%, et 1.5 millions d’unités en 2007 sur un total de 6.4 de logements. Ce chiffre atteindra 2.5 en 2009, si le programme de construction de 1 million de logements lancé en 2005 est réalisé.

La plus grande partie de ces logements sont réalisés sous forme de grands ensembles dans les périphéries urbaines, selon les principes du mouvement moderne en architecture et en urbanisme à savoir, entre autres, la standardisation, le zonage et la construction en hauteur. L’adoption de cette forme d’habitat était justifiée par l’adhésion des pouvoirs de l’époque à l’économie planifiée qui impliquait également l’utilisation rationnelle de l’espace, par l’idéologie moderniste qui voulait promouvoir le citoyen et la famille nucléaire au détriment du groupe familial élargi, par le souci du coût économique avantageux de ce type de construction et la rapidité de la réalisation et enfin, ce type de logements standardisé correspondait parfaitement à l’idéologie égalitariste prônée par les pouvoirs d’alors.

Aujourd’hui le logement collectif est une réalité qui caractérise toutes nos villes et même nos villages, et cette réalité prendra encore de la consistance dans les années à venir et durablement. En effet, certains des arguments qui ont présidé à l’adoption de ce type de logements : l’importante demande de logements, la rationalité dans la consommation de l’espace, le coût économique, la rapidité de mise en œuvre, etc. sont encore aujourd’hui justifiés et plaident en sa faveur.

Pourtant, cette réalité donne pour le moins une image dépréciée de l'urbanité. Pourquoi un effort considérable concédé par la collectivité pour éléver et améliorer les conditions de vie des habitants présente-t-il une réalité hideuse et charrie-t-il aujourd'hui cette image négative ? Nous avançons pour tenter une explication de ce phénomène trois hypothèses, présentées très schématiquement, à savoir, la conception et la réalisation souvent inadéquates avec les divers besoins de l'habitant, l'insuffisance de gestion de ce type d'habitat et enfin les contradictions entre un certain nombre de comportements résidentiels relevant d'un modèle d'habiter traditionnel, d'une part, et la logique spatiale et sociale inhérente à ce type de logement, d'autre part.

1. La conception et la réalisation

Le logement collectif est situé en grande partie dans les périphéries urbaines : les ZHUN ou zones d'habitat urbain nouvelles. Ainsi, leur conception est en droite ligne des thèses du mouvement moderne d'urbanisme et d'architecture, annoncées notamment dans les congrès internationaux d'architecture moderne C.I.A.M. DE 1933 et synthétisées dans la charte d'Athènes, publiée par Le Corbusier en 1942. Schématiquement, ces principes, pour faire face au chaos de la ville industrielle, préconisent sur le plan urbain un fonctionnement rationnel de la ville selon un découpage de la ville en plusieurs zones (le zonage ou le zoning), qui répondent aux quatre fonctions : Habiter, travailler, se recréer, circuler. Pour ce qui est de l'habitat proprement dit, la préférence est pour la construction en hauteur en immeuble collectif ordonnés géométriquement de façon à ce qu'ils libèrent l'espace, notamment pour les espaces verts, et obtenir l'air et la lumière garants de l'hygiène et donc de la santé des habitants, préoccupation présente dès le 19^e siècle. Quant au logement stricto sensu, il est standardisé et uniformisé de telle façon qu'il réponde aux besoins de l'homme universel, besoins identiques partout, selon Le corbusier.

On sait les critiques dont cette conception de l'urbanisme et de l'architecture a été l'objet, notamment à travers sa mise en application dans ces constructions de logement en masse à la périphérie des villes, dans l'Europe des années 1950-1970, nommés les grands ensembles. Pour rappel, notons qu'en France c'est l'expérience de ces grands ensembles, réalisés à la hâte pour faire face à la crise du logement après guerre qui a fait l'objet des critiques les plus acerbes, notamment de la part de la sociologie marxiste dans le sillage de H. Lefebvre qui n'hésite de pas de qualifier cette expérience de « négative et destructrice »¹. En gros, les grands ensembles

sont critiqués pour leur gigantisme, leur stéréotypie et leur monotonie, leur discontinuité et leur rupture brutale par rapport aux tissus anciens, leur éloignement et leur isolement qui fait d'eux des espaces de ségrégation et de parage des classes défavorisées, leur pauvreté en équipements et, par conséquent, de vie sociale, l'exiguïté des espaces du logement, leur inadaptation aux modes de vie et aux modèles culturels, etc. Aux U.S.A, selon F. Choay, dès le début des années 1960, des auteurs, tel Lewis Mumford, Jacobs, C. Abrams, s'attaquent aux principes mêmes du mouvement moderne en architecture et en urbanisme et « s'accordent pour dénoncer le caractère totalitaire, l'indifférence à l'égard des problèmes sociaux et le mépris de l'individu qui marquent les réalisations de l'urbanisme progressiste ; ils stigmatisent l'obsession hygiéniste et font l'apologie de la rue »².

Si ces critiques d'un urbanisme et d'une architecture, censés apporter des remèdes aux maux de la ville industrielle, conséquence d'une société qui a connu des grands bouleversements notamment socio-économiques et culturels, sont en grande partie fondées, que dire quand le même urbanisme et la même architecture sont plaqués sur une société non encore industrialisée comme la notre ?

Si la construction de logements collectifs en masse, en Algérie, présente pour une large population un progrès indéniable en matière d'accès à la dignité, ils sont loin de constituer par leur conception et encore moins par leur réalisation un cadre de vie de qualité, c'est-à-dire un cadre qui « suppose la présence d'un certain nombre d'éléments permettant de répondre aux aspirations, diversifiées et croissantes des citoyens qui vont au-delà de la satisfaction des besoins essentiels ». En d'autres termes, un cadre de vie « qui réunit un certain nombre de qualités et de caractéristiques spatiales, sociales et environnementales contribuant pour beaucoup au sentiment de bien-être individuel et collectif des habitants et la satisfaction que leur procure le fait de résider dans cet établissement(habitat)là ». ³En effet, on a beaucoup écrit sur l'inadaptation de l'habitat collectif moderne au mode de vie de la famille algérienne, notamment l'inadéquation de la conception de l'espace du logement (70 m² en moyenne) à la structure familiale nombreuse sinon étendue, l'opposition de l'extroversion de l'appartement moderne au modèle d'habiter de la maison traditionnelle introverti où la protection de l'intimité est l'un des principes structurants, sinon le principe structurant, de sa forme. A la critique de la carence conceptuelle au plan architectural s'ajoute aussi les critiques de ces réalisations sur le plan de la conception urbanistique. Ainsi, aux défauts observés à propos des grands ensembles dans les sociétés industrielles, s'ajoutent ceux propres aux pays en

développement relatifs à l'insuffisance des moyens, et qui se traduisent par l'inexistence des équipements ou leur défaillance, notamment les équipements d'accompagnement et de transport (un réseau performant de communication reliant cet habitat à l'ancien tissu urbain est une condition sine qua non de son existence). La défaillance de ce dernier dans les cités périphériques, et en l'absence de moyens de locomotion particuliers, fait des habitants de ces cités des assignés à résidence. Ces défauts structurels de la conception sont aggravés encore par la réalisation. Ainsi combien de Z.H.U.N dont le programme de logements, lancé à la fin des années 1970, ne se termine qu'après une décennie sinon plus, laissant ainsi ces espaces en éternels chantiers, et combien de programmes d'équipements non pas encore été réalisés à ce jour ou ont été supprimés tout simplement, réduisant ainsi ces habitats à leur plus petite expression, à savoir un ensemble d'immeubles et le vide alentour. Sans parler de la qualité de ces réalisations qui, faute d'entreprises et mains d'œuvre qualifiées, de manque de suivi⁴ et de contrôle ou par souci de faire des économies, est souvent médiocre. Tous ces griefs, qui ne sont pas exhaustifs, relatifs à la conception et à la réalisation de l'habitat collectif, conjugués à d'autres facteurs, font de ces espaces habités des espaces dégradés auxquels l'habitant ne peut s'identifier (la plupart du temps l'habitant ne sait pas nommer sa cité sinon par le nombre de logements ou l'entreprise qui les a réalisés : 600logements, Siloc, etc.) et dans lesquels l'épanouissement des individus (notamment les enfants et les jeunes) et des groupes est compromis. Si la forme urbaine n'est pas déterminante pour ce qui est des problèmes sociaux, ceux-ci ont leur origine et leur solution dans la société globale, elle a néanmoins sa part de responsabilité dans le bien-être de la société.

2 La gestion

La gestion de ces espaces habités est, pour ce qui est des logements proprement dit, en grande partie du ressort des OPGI (offices publics de gestion et de promotion immobilière) ; d'autres organismes, très minoritaires gèrent le logement promotionnel. Pour ce qui est de l'espace résidentiel ou public, la gestion revient à l'APC (Assemblée populaire communale). Les OPGI, créés en 1976 et réorganisés dans les années 1980 et 1990, pour les adapter aux nouvelles réorientations de l'économie vers le libéralisme et l'économie de marché, ont la charge de produire et de gérer pour le compte de l'Etat le logement social, et ces derniers temps le logement promotionnel destiné aux classes moyennes. Simple organe administratif chargé de gérer un service public au profit d'une collectivité « socialiste » où le logement est

un droit, l'OPGI est devenu, après les réformes de 1985 et surtout celle de 1991, un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC). Ainsi, ce nouveau statut lui confère la personnalité morale et l'autonomie financière, et fait de lui « un organisme commerçant soumis aux règles du droit commercial » (décret du 12 Mai 1991). Les deux missions principales de ces organismes sont la production et la gestion du logement. Cette dernière mission comporte, selon le décret cité :

- La location ou la cession des logements ou locaux à usage professionnel, commercial et artisanal
- Le recouvrement des loyers et charges locatives ainsi que les produits de la cession des biens immobiliers qu'il gère.
- La préservation des immeubles et de leurs dépendances en vue des les maintenir en état permanent d'habitabilité.
- L'établissement et la tenue à jour de l'inventeur des immeubles constituants le parc immobilier dont il assure la gestion
- L'organisation et la coordination de toutes les actions destinées à permettre une utilisation optimale des ensembles immobiliers qu'il gère.

Ces tâches comme on le voit sont considérables. Cependant, et comme d'ailleurs dans beaucoup de domaines, l'écart est grand entre la théorie et la pratique, entre ce que l'organisme gestionnaire doit faire et ce qu'il fait réellement. Parmi toutes ces missions de gestion indiquées, seules la cession des logements et le recouvrement des loyers sont plus ou moins assurés, et ce n'est pas sans problèmes : les logements à céder ne trouvent pas acquéreur pour leur cherté et le recouvrement des loyers ne dépasse pas la hauteur des 50%⁵. En fait, il ne suffit pas de décréter qu'un organisme doit fonctionner selon les règles de la commercialité qu'il le devienne : dans la production du logement social, l'Etat est toujours le bailleur de fonds, c'est lui qui décide des catégories sociales qui doivent en bénéficier et c'est lui qui fixe administrativement le montant des loyers. Au bout du compte, ne disposant pas des moyens financiers nécessaires, des moyens humains (sous encadrement) et des moyens juridiques (attribution des logements, fixation des loyers, etc.), l'OPGI ne peut fonctionner selon les règles de la commercialité : il fonctionne en fait comme un organe administratif avec cependant les prérogatives de ce dernier en moins. Ainsi, en l'absence d'une politique de logement cohérente, politique du logement en général et le logement social en particulier, l'habitat géré par l'OPGI est caractérisé par une quasi-absence de gestion et l'habitant est toujours un attributaire qui, en cette qualité, n'a pas droit au chapitre et surtout qu'il ne vienne pas réclamer une bonne gestion.

Si le patrimoine immobilier géré directement par L'OPGI souffre de carence dans la gestion, une autre partie du patrimoine immobilier, aussi importante sinon plus importante que la première, cédée aux locataires se trouve aujourd'hui dans une situation de totale non-gestion. Cette action de cession des biens de l'Etat, justifiée lors de son lancement en 1981 par le besoin de renflouer les caisses de L'O.P.G.I et de le décharger d'un fardeau insupportable, pour qu'il puisse ainsi participer à la construction de logements neufs, a été faite dans une précipitation déconcertante. Ainsi, du jour au lendemain, des milliers de logements cédés⁶ sont considérés comme relevant de la gestion privée du patrimoine dans le cadre de la copropriété. Or, les acquéreurs, nullement préparés à cette nouvelle situation juridique, continuent bonnement à croire qu'ils ne sont responsables de rien concernant la gestion de leur immeuble. Les conséquences de cette opération sur le patrimoine immobilier et le cadre de vie des habitants sont désastreuses⁷ : en dehors du logement dont l'habitant est conscient qu'il est propriétaire, et donc peut lui faire subir toutes sortes de transformation, le reste n'est pas son affaire : Ni la porte de l'immeuble, souvent arrachée, ni la cage d'escalier ni la cave, généralement inondée, ni la toiture qui commence à se fissurer sous le poids des ans et des comportements des habitants, ni l'éclairage et le nettoiemnt de l'immeuble, ni la réfection de la peinture, bref une absence totale de gestion de l'immeuble. Cette attitude, en partie explicable par l'ignorance des règles de droit en matière de copropriété, est aussi le fait, d'une part, de certaines pratiques habitantes relevant d'un autre modèle d'habiter(voir plus loin)mais aussi et peut être surtout d'une société pendant longtemps excessivement étatisée, ce qui l'a fragilisé et a développé chez les groupes et les individus ces comportements passifs d'assistés et a posé les pouvoirs publics comme la source de toute initiative d'autre part. Cette transition brutale, dans le cas du logement comme dans beaucoup d'autres, du tout Etat à l'absence totale de l'Etat a, en effet, de graves conséquences sur le fonctionnement d'une jeune société en cours de formation, en général, et dans la gestion du domaine qui nous occupe en particulier. Ceci est d'ailleurs fortement ressenti par la population qui ne trouve pour l'exprimer que cette expression désabusée et largement répandue : « il n'y a plus d'Etat ». L'autre partenaire de la gestion de ces espaces habités, à savoir l'A.P.C, souffre lui aussi des inadéquations entre les missions qui lui sont confiées et les moyens dont il dispose. En effet, chargé par le code communal, entre autres, de l'hygiène publique, de l'entretien de la voirie et des espaces verts, etc. ces missions ne sont jamais effectuées de manière satisfaisante : les voiries défoncées, les espaces non-traités et non-aménagés, boueux l'hiver et

poussiéreux l'été, les déchets domestiques amoncelés un peu partout⁸, les espaces verts inexistant, voilà quelques uns des éléments composant le décor de nos cités d'habitations collectives. Doit-on s'étonner de cet état de fait quand on sait que le dispositif réglementaire et législatif surcharge les APC de missions gigantesque sans leur donner en contrepartie les moyens d'action juridiques, techniques et humains ? Ainsi, selon le CNES, « les pouvoirs publics ne semblent pas s'être investis dans la recherche des conditions susceptibles de favoriser l'émergence d'un pouvoir local suffisamment autonome... »⁹. Autrement dit, suffisamment doté des moyens d'action nécessaires à la gestion des villes dont la démographie est galopante et les problèmes sont de plus en plus croissants. A titre d'exemple, sur le plan financier, le système fiscal est de très faible efficacité, accentuant ainsi l'inadéquation entre les ressources et les missions à accomplir : le nombre des communes endettées s'élève ainsi, en 1999, à 1472 communes sur 1500, autant dire la quasi-totalité souffre d'insuffisance financière. Sur le plan des moyens humains, à l'insuffisance du personnel en général (programme d'ajustement structurel imposé par le FMI oblige) et du personnel qualifié en particulier, non-attiré par des emplois sous-payés et mal-considérés, s'ajoute un sous-encadrement alarmant : sur l'ensemble des ressources humaines activant dans les collectivités locales, seuls 2% sont considérés comme cadres.

Dans ces conditions, la ville algérienne ne peut être suffisamment administrée et convenablement gérée ainsi que le note le CNES dans un rapport consacré à la ville : « la collecte des déchets, leur traitement, le nettoyement, l'entretien des réseau d'eau et l'assainissement de la voirie, l'espace vert, l'éclairage public ou encore le contrôle des règles de l'urbanisme, l'organisation des transports, la circulation, la sauvegarde des sites, la préservation du patrimoine et du domaine public en général, présente le cas d'une gestion partielle et aléatoire ou carrément défaillante. » Ce descriptif concerne bien entendu la ville en général, mais dans lequel les périphéries urbaines figurent en bonne place.

3. Les comportements résidentiels.

Si les acteurs de l'habitat collectif, concepteurs et réalisateurs, gestionnaires, ont leur part de responsabilité dans l'état actuel de dégradation avancée de celui-ci, qu'en est-il des comportements des habitants à ce propos ? Les habitants sont souvent mis en cause par les pouvoirs publics¹⁰, les gestionnaires et les techniciens de l'espace, architectes et urbanistes, pour leur « incivisme », le non-respect du cadre de vie, la destruction de l'ordre

urbanistique et l'harmonie architecturale, etc. Ces thèses sont reliées parfois dans les sciences sociales autour des thèmes de la ruralité –citadinité, de la « ruralisation de la ville »..., qui pointent du doigt le néo-citadin qui est « dans la ville mais n'est pas de la ville » et qui n'arrive pas à se débarrasser de son mode de vie rural, opposé à un mode de vie citadin raffiné, et qu'il impose parfois en ville. Loin de ces thèses idéologiques, inopérantes pour ce qui est de notre propos, nous pensons qu'un détour par l'anthropologie est nécessaire et plus éclairant à ce sujet. En effet, si comportements résidentiels dégradant l'espace et l'architecture dans l'habitat collectif il y a, c'est parce qu'il y a conflit, non résolu, entre deux visions de l'espace habité : l'une découlant d'une idéologie moderniste faisant table rase de l'histoire et de la sociologie des habitants, considérés comme usagers d'une « machine à habiter » et devant se plier à ses règles d'usage ; l'autre découlant d'un système d'idées ou modèle culturel où « l'habiter est représenté sous forme de schèmes corporels et spatiaux, sous formes d'attitudes et de dispositions(tout ce qui fait une culture au sens anthropologique du terme), autrement dit un système de modèles de comportement, ici dans l'espace et envers lui. »¹¹

Sans perdre de vue les ajustements que l'habitant est porté à entreprendre pour s'adapter à son nouveau cadre de vie, et les différences dans les comportements selon les différentes catégories sociales qui vont de l'adhésion complète à ce cadre à son rejet total¹², nous pensons que certains comportements résidentiels relevant d'un modèle de l'habiter traditionnel, conjugués aux autres facteurs déjà mentionnés, ont pour effet de produire un habitat collectif dégradé au sens où il ne répond ni aux normes définies par la culture traditionnelle de l'espace ni à la norme définie par le modèle culturel des concepteurs et codifiée dans le modèle spatial proposé. Pour illustrer ces propos, nous en retiendrons deux séries de faits : les transformations du bâti et l'indifférence à l'espace public.

Parce qu'ils procèdent de deux visions radicalement opposés de l'espace domestique, l'un, l'appartement moderne, exige de ceux qui l'occupent d'adopter à son égard un certain mode de vie et un certains nombres de comportements et de pratiques ou pour reprendre l'expression de A Sayad « une métamorphose culturelle »¹³, l'autre, l'occupant, parce qu'il ne peut ou ne veut, pour diverses raisons, réaliser cette métamorphose, il entreprend à reformuler l'espace et l'architecture selon ses besoins qui sont de différents ordres. Ainsi, il essaye de gagner de la place en fermant balcon et loggia, réaménage l'espace intérieur pour rajouter des pièces pour nouveaux couples, réduit ou ferme les ouvertures et fenêtres pour protéger la

vie familiale, etc. A n'en pas douter, ces pratiques sont parfaitement légitimes (même s'ils sont aux yeux de la réglementation illégaux) car leur raison d'être est de maîtriser et de prendre possession d'un espace qu'il s'évertue pour l'adapter à ses besoins, souvent difficilement d'ailleurs étant donné la conception rigide de ce dernier. Cependant, le risque de dégradation du bâti par suite de ces interventions est grand. En effet, en dehors de l'inesthétisme des façades des immeubles qui ne présentent plus aucune harmonie formelle étant donnée les multiples et variées interventions sur ces dernières, les transformations apportées à l'intérieur de l'espace du logement, si elles ne sont pas faites sous un contrôle technique, l'habitant n'a souvent pas la compétence technique nécessaire, peuvent atteindre la structure du bâtiment mettant ainsi ses occupants de en danger. Par ailleurs, la suroccupation du logement, l'obstruction des ouvertures qui empêchent l'aération et l'ensoleillement, la suppression des installations sanitaires ou leur mauvais fonctionnement ...est totalement en porte-à-faux avec les normes et les règles sur lesquelles est basée la logique de cet habitat, et des termes comme la « taudification » ou la « bidonvillisation » employés par certains pour désigner les immeubles les plus dégradés ne sont pas sans fondements.

L'autre série de faits concerne l'indifférence à l'espace semi-public et public. Les parties communes des immeubles : cage d'escaliers, paliers, lampes électriques, etc. sont souvent détériorés. Cela est du souvent à l'absence d'entretien par les gestionnaires et au manque d'aires de jeux et de réunion pour les enfants et les jeunes qui se rabattent sur les cages de l'immeuble, mais ces détériorations suscitent rarement la désapprobation des adultes(en effet, rares sont les doléances enregistrés par les gestionnaires relatives aux parties communes). Les déchets domestiques amoncelés à même le sol dans les cités d'habitations collectives de jour comme de nuit n'est pas du seulement à la défaillance des services de collecte de 'APC. Ainsi, ne connaissant pas le « mode d'emploi » de cette « machine à habiter »(Le Corbusier), qui est souvent en panne, d'ailleurs, faute d'entretien, l'habitant agit ici selon son système de dispositions ou habitus, dirait Bourdieu. On sait que pour le sociologue français, les individus agissent dans les différentes situations où ils se trouvent selon leurs habitus de groupe, habitus qu'il définit comme étant « un système de dispositions durables, structures structurées disposées à fonctionner comme structures structurantes, c'est-à-dire en tant que principes de génération et de structuration de pratiques et de représentations. »¹⁴ Ainsi, l'espace habité, en tant que support de pratiques et de représentations engendrées par les habitus, est le reflet et l'expression spatiale de ces habitus. Etudiant la maison traditionnelle en Kabylie, mais le

cas est largement généralisable à toutes les régions de l'Algérie, P. Bourdieu¹⁵ observe que l'espace de la maison n'est jamais le fruit du hasard mais il est localisé, orienté, hiérarchisé, utilisé... selon un système mythico-rituel opposant des polarités structurales dont le premier terme est connoté négativement et le second positivement. Aussi, le haut et le bas, la gauche et la droite, l'est et l'ouest... n'ont pas les mêmes valeurs symboliques et ne supportent pas des pratiques de même rang. La même opposition est également observée, par l'auteur, entre l'espace de la maison et l'univers extérieur.

L'une de ces polarités opposées, encore largement pratiquée aujourd'hui, et abondamment relatée, est cette opposition radicale entre l'intérieur et l'extérieur, le privé et le public.

Autant l'intérieur est sacré, protégé non seulement des humains mais aussi des entités surnaturelles, décoré et objet de tous les soins (on y entre pas avant d'ôter ses chaussures comme dans une mosquée), autant l'extérieur est dévalorisé associé au danger et aux souillures morales et matérielles, et par conséquent non pris en charge et délaissé. Ainsi, dans le modèle de l'habiter traditionnel, du public en passant par le semi-public au privé, il y a une sorte de gradation dans la logique du sale et du propre. Si la maison est le lieu du propre, les abords immédiats sont dans un état de propreté moindre, et le reste(l'espace public) est l'espace de la permissivité totale où on fait ce qu'on veut. Cette connotation négative du second terme de la polarité intérieur/extérieur est d'ailleurs perceptible dans le langage courant: barra(dehors), zanka(rue)khla(vide) sont des termes très péjoratifs désignant le dehors, mais aussi dans des expressions courantes telles : « tu te crois dans la rue » réflexion souvent faite par les mères à leurs enfants pour les réprimander quand ils se comportent mal à la maison, ou « ouled zanka » exprimant des représentations de la rue comme espace de tous les dangers.

En dehors de cet aspect, fondamental, de l'habitus, relevant du système « mythico-rituel », indiquons un autre aspect, secondaire, tenant à l'ordre juridico-politique, à savoir cette notion de « Beylik » désignant tout ce qui n'appartient pas à la collectivité et, par conséquent, revient exclusivement aux instances du pouvoir. On sait l'origine de cette notion, qui remonte à l'époque turque en Algérie, mais qui en fait a traversé l'époque coloniale, et subsiste encore aujourd'hui et demeure vive dans les esprits et les pratiques. Elle pourrait éclairer bien des comportements vis-à-vis de l'espace public. En effet, conséquence des rapports conflictuels qui ont de tout temps marqué la rencontre Etat et Société, la chose apparentant au Beylik, à l'Etat, n'est jamais appropriée pacifiquement, parceque réellement interdite ou perçue

comme telle, et fait l'objet, quand l'occasion se présente, de pratiques non valorisantes de désappropriation ou de détournement, au mieux, et de destruction, au pire. L'espace public de nos cités et de nos villes et le peu d'équipement qui s'y trouvent sont largement perçus aujourd'hui à travers cette notion.

Ces habitus ne sont pas, de toute évidence, immuables. Des pans entiers de ces habitus sont tombés en désuétude, d'autres ont connu des ajustements sous l'effet de conditions objectives, économiques, politiques, sociales et idéologiques, chez certaines catégories sociales privilégiées notamment. Cependant, force est de constater que nombreux encore aujourd'hui sont les individus et les groupes qui recourent largement à cette perception et cette culture traditionnelle de l'espace.

De là viennent, nous semble-t-il, ces comportements, qualifiés d'incivisme, de rejet des déchets à même le sol à n'importe quelle heure de la journée, ces jets de sachets d'ordures des fenêtres des appartements pourvu que le chez-soi en soit débarrassés ou en général cette indifférence à la saleté des lieux que provoquent les ordures ménagères et autres écoulements d'égouts à ciel ouvert.

Ainsi, dans un espace difficilement appropriable pour des raisons de carence dans la conception, la réalisation et la gestion, l'habitant de ces cités appelle à la rescouasse ces traditionnelles manières d'habiter qui ne donnent pas toujours des résultats heureux.

En guise de conclusion

Pour une réhabilitation du logement collectif

Le logement collectif est aujourd'hui une réalité qui caractérise toutes nos villes et même nos villages, et crise aiguë de logement oblige (le déficit actuel est de 2000 000 de logements) cette réalité prendra encore de la consistance dans les années à venir et durablement. Certains des arguments qui ont présidé à l'adoption de ce type de logements : rationalité dans la consommation de l'espace, le coût économique, la rapidité de mise en œuvre, etc. sont encore aujourd'hui justifiés et plaident en sa faveur. Notre propos n'est donc pas une remise en cause de ce type d'habitat, mais plutôt la manière dont il a été conçu, réalisé et géré. Nous plaidons ainsi pour une politique de réhabilitation du logement collectif en particulier et une politique des logements existants en général. La construction de logements neufs, gigantesque défi à relever, ne doit pas nous faire perdre de vue l'état de délabrement d'un patrimoine acquis au prix de gros sacrifices par la collectivité nationale, comme elle ne doit pas nous faire oublier que la

finalité de l'habitat, qui est une dimension essentielle dans la vie quotidienne des hommes, est qu'il doit être appropriable pour assurer pleinement le bien être. Au contraire, la construction du neuf et l'entretien et la réhabilitation de l'ancien sont deux opérations inséparables pour faire face à la crise du logement et la crise de l'habiter. La réhabilitation pour laquelle nous plaidons n'est pas seulement l'intervention sur le bâti existant, mais aussi une réhabilitation de l'image du logement collectif dans l'opinion publique. Des interventions d'ordre urbanistique, architectural, social et économique et une gestion rigoureuse sont de nature à sauvegarder ce patrimoine et améliorer les conditions de vie des habitants ; de nouvelles conceptions beaucoup plus près des réalités algériennes, sociale, économique, politico-administrative, culturelle, etc., et surtout adaptées aux différends groupes candidats à cet habitat, sont susceptibles de redorer le blason de l'image du logement collectif.

¹ Cité par Pinson D. *L'architecture et l'usage*. Paris, l'Harmattan, 1991

² Choay F. *L'urbanisme, art in Encyclopédia Universalis*

³ Conférence de l'O.N.U sur l'habitat. Istanbul 1996

⁴ Ici nous retrouvons la faiblesse de gestion de la part des maîtres d'ouvrage comme l'O.P.G.I dont un cadre à Sétif se plaint du manque de coordination entre les différents services au sein même du même organisme, ce qui empêche selon notre interlocuteur le bon déroulement du suivi des réalisations.

⁵ Les recettes des loyers ne suffisent même pas à couvrir le budget de fonctionnement de ces organismes. Cf. Compte rendu dans la presse du 1er juin 2008 du colloque sur la gestion immobilière. Alger Juin 2008.

⁶ Le nombre de logements cédés à ce jour s'élève à 7251 à Sétif

⁷ N'ayant retenu de cette expérience aucun enseignement, l'opération de cession de l'habitat social, est reprise en 2004, après 4 ans d'arrêt, sans aucun souci de la préservation de ce patrimoine.

⁸ Pour le CNES dans son rapport sur les villes algériennes en 1997 « les opérations de collecte et traitement de déchets solides et le nettoyage de la rue publique sont souvent considérés comme une préoccupation secondaire par les instances communales.»

⁹ CNES Rapport sur les villes 1997.

¹⁰ Ainsi le document du Ministère de l'équipement et de l'aménagement du territoire intitulé « Demain l'Algérie » parle de « légalité foulée aux pieds »

de « l'incivisme généralisé » phénomènes »exacerbés dans les poches d'exclusion des villes, quasiment en marge de toute loi. »

¹¹ A Sayad. « Les effets du relogement » in Revue Panorama des sciences sociales, 4eme trimestre 1979

¹² Mentionnons à ce propos que des logements collectifs construits dans des milieux ruraux trouvent difficilement acquéreurs. Voir le rapport sur le logement de la session ordinaire de l'APW de Sétif, Mars 2005.

¹³ A Sayad, « les effets du logement moderne » in Panorama des sciences sociales n°spécial 4eme trimestre 1979.

¹⁴ P .Bourdieu. « Le sens pratique »Paris, Minuit, 1980, p88

¹⁵ P Bourdieu. « La maison kabyle ou le monde renversé » in Esquisse d'une théorie de la pratique. Seuil, Paris, 2000.

Bibliographie

- Choay F. Urbanisme, art in Encyclopédia universalis
- Espace habité, vécus domestiques et formes urbaines. N° spécial de la revue Insaniyat. Automne 1997
- Désordres urbains. N° spécial de la revue NAQD Printemps/2002
- L'habitat. N° spécial de la revue Panorama des sciences sociales, 4eme Trimestre 1979.
- Pinson D, L'architecture et l'usage. Paris, l'Harmattan, 1997
- Pinson D, La monumentalisation du logement. L'architecture des ZUP comme culture. In Les cahiers de la recherche architecturale N° 38-39
- Bourdieu. P. Le sens pratique. Paris, Minuit, 1980
- Bourdieu .P. Esquisse d'une théorie de la pratique. Seuil, Paris, 2000.
- CNES (Conseil national économique et social). Rapport sur les villes. 1997.
- Dris. N. Citadinité et codes culturels dans le centre d'Alger. Les ambivalences d'un espace public.in Annales de la recherche urbaine, n°83/84, Septembre 1999.
- Pétonnet .C. Espace, distance et dimension dans une société musulmane.in L'homme et la société, vol 12, n°2, 1972.